

BULLETIN



**INSTITUT FRIBOURGEOIS
d'HÉRALDIQUE et de
GÉNÉALOGIE**

N° 32 - FÉVRIER 2002



BULLETIN DE L'INSTITUT FRIBOURGEOIS D'HERALDIQUE ET DE GENEALOGIE

Rédaction et édition:

Dominic Pedrazzini, président
Ch. des Falaises 1, CH-1722 Bourguillon

Ont collaboré à ce numéro:

Pierre Brodard, Eric Hamoir, Dominic Pedrazzini, Pierre Zwick

Abonnement:

Le bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres de l'Institut, cotisation annuelle CHF 40.- par membre individuel, CHF 50.- par couple.

Les demandes d'adhésions sont à faire parvenir à
Pierre Zwick, trésorier

Rue Georges-Jordil 2, CH-1700 Fribourg

Des numéros isolés peuvent être commandés pour le prix de CHF 10.-.

Imprimerie:

Albert Sottaz, CH-1774 Montagny-les-Monts

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

© La reproduction intégrale ou partielle est soumise à l'autorisation de la rédaction.

SOMMAIRE

N° 32, janvier 2002

➤ AGENDA	
Prochaines réunions de l'Institut	2
Chez nos voisins	3
➤ EDITORIAL	
De l'état des armoiries aux armoiries de l'Etat...	
➤ HERALDIQUE	
Les avatars des armoiries de l'Etat et de la Ville de Fribourg	7
par Jean Dubas	
➤ GENEALOGIE	
A propos des paronymes Sugnaux – Sugniaux	16
par Philippe Sugnaux	
➤ QUESTIONS ET REPONSES	
Demandes d'entraide	23
➤ A LIRE	
...résumé pour vous	24
➤ SUR LE WEB	
Nouvelles d'ici et d'ailleurs	27
➤ VIE DE L'INSTITUT	
Bleu, histoire d'une couleur	29
Sortie d'été à Barberêche	30

agenda

prochaines réunions de l'Institut

Programme de l'année 2002

Me 20 février
20.00 h. Assemblée générale, suivie de la conférence
Recherches sur la famille Badoud de Prévondavaux
par M. Armand Maillard

Me 20 mars
20.00 h. L'héraldique dans le mobilier fribourgeois
Meubles fribourgeois armoriés XVe-XXe ss.

Me 24 avril
20.00 h. ***La généalogie et l'informatique***
avec P. Zwick, suivi d'une séance d'entraide

Me 22 mai
20.00 h. ***Timbres et ornements extérieurs de l'écu***
Conférence par Dominic M. Pedrazzini

Samedi
29 juin Excursion annuelle
le programme détaillé suivra

Me 25 septembre
14.00 h. A Berne:
Visites de la Bürgerbibliothek et de la Bibliothèque militaire fédérale
guidées par N. Barras et D.M. Pedrazzini

Me 23 octobre
18.15 h. ***Ecueils et dérives en généalogie successorale*** (France), avec L. Balleyguier

Me 20 novembre
18.15 h. ***La famille Maradan: les émigrés en France***
La famille Brodard
Présentations par E. Maradan et P. Brodard

Sauf indication contraire, les réunions de tiennent à la Maison bourgeoisiale,
Rue des Alpes 10 à Fribourg

chez nos voisins

Cercle vaudois de généalogie

Réunions de l'antenne de Genève; Maison de quartier de la Vieille-Ville
(4, rue Chausse-Coq à Genève)

14.03.2002 à 20 h. Généalogie de la famille Filliettaz. Par M. Pierre
Filliettaz.

Société neuchâteloise de généalogie

Couvet - Val de Travers

du 22.03.2002 au 24.03.2002:

Exposition généalogique avec la Société suisse
d'études généalogiques.

Société suisse d'études généalogiques

Winterthur, 20 avril 2002

Assemblée générale;

Programm

Ab 09:30 Kaffee und Gipfeli im Hotel Krone

Bis 10:00 Ankunft der Züge

10:15 Beginn der Hauptversammlung

Anschliessend Apéro

12.00 Mittagessen

14:45 Besammlung vor dem Hotel

15.00 Stadtführung in der Altstadt Winterthur

16:30 Ende der Herbstversammlung

Ab 16:55 Rückfahrten der Züge

pour plus de détails,

<http://www.ey.ch/swissgen/ver/chbull68.htm>

EDITORIAL

De l'état des armoiries aux armoiries de l'Etat...

L'héraldique et la généalogie sont sœurs - faut-il le rappeler - tant elles concourent à la connaissance commune d'une filiation, d'un patronyme, voir d'une personne. L'une est imagée, l'autre est écrite : les deux procèdent du même souci d'identification qu'éprouve l'individu, unique et multiple, somme toute bien démuni face au vaste monde. L'une est extériorisée, l'autre est intériorisée; elles résument l'ambiguïté de la situation. Toutes deux se résument à la famille.

Nous avons abordé, au cours de l'année, lors de conférences ou par des articles dans le Bulletin, différentes approches de l'héraldique, parallèlement à la généalogie. Dans le fond, par l'étude des phénomènes qui modifièrent les armoiries de l'Etat de Fribourg et des communes ; dans la forme, par l'explication de la couleur bleue (Prof. Pastureau), par la représentation des astres dans les armoiries fribourgeoises et par l'observation directe aussi de quelques exemples au château de Barberêche.

Nous avons découvert quelques particularités graphiques, esthétiques, symboliques du blason sans en découvrir toujours la raison, le choix du sujet initial. Quoi qu'il en soit, nous pouvons très prudemment dégager une certaine typologie : partitions simples d'abord, peu d'émaux. En Suisse, à la fin du moyen âge, les figures élémentaires, marques à feu, marques de maison, désignent des artisans, puis des paysans et des bourgeois alors que dans d'autres pays comme la Pologne ou l'Allemagne, dans les pays nordiques en général, ces mêmes signes représentent certains clans ou membres de la plus ancienne noblesse. Là, ils demeureront, alors qu'ici les armoiries « évolueront » parfois au cours des siècles. Des éléments plus relevés peut-être: astres végétaux, animaux, figures humaines ou bâtiments divers, suivront-*héraldiquement* - l'ascension sociale familiale. Le cas est fréquent dans le patriciat suisse en général et fribourgeois en particulier.

En outre, les blasons créés par lettres patentes d'un monarque ou ayant bénéficié d'une « augmentation d'armoiries », sont plus ornés, plus compliqués. Ils sont souvent chargés de l'aigle surtout ou des lys, indiquant par là leur provenance, sinon une véritable allégeance (St Empire, France, guelfes, gibelins, etc.) Dès le XVe siècle en Europe occidentale, le blason se mue toujours davantage en rébus sensé illustrer l'origine ou le nom de la famille (armes parlantes), ses attributs ou sa réputation (loyauté droiture, vigilance, etc.), ses activités ou son rang (la charrue ou l'épée). Le symbole peut aider à l'identification, encore faut-il respecter la sobriété nécessaire à une lecture aisée. L'héraldique impériale française, que j'ai tenté d'expliquer, pêche, à mon sens, par excès et tombe fréquemment dans la mosaïque fantaisiste.

Dès le XVIe, la généalogie interfère directement dans le blason qu'elle complique à souhait par la possibilité, toujours plus prisée, d'écarteler ses armes avec celles du conjoint ou des ascendants. Le panorama généalogique est immédiat, mais périlleux à blasonner ! Il témoigne de l'importance croissante des alliances au niveau des Etats, des maisons souveraines puis, des particuliers enfin qui illustrent à l'envi les avantages de leur pedigree.

Les armes de l'Etat n'échappent pas à bien des avatars, en dépit du sentiment commun de leur pérennité. Le Dr Jean Dubas l'a fort bien démontré dans plusieurs études et exposés sur la ville et le canton de Fribourg et ses communes. Les partitions comme les émaux, les couleurs sont parfois inversés, varient dans leur disposition comme dans leur usage sans toutefois priver l'Etat de la confiance de ses citoyens qui n'auraient su quel drapeau servir !

Comme il en va de notre drapeau national, les symboles étatiques de la plupart des pays ne se fixeront qu'au XIXe siècle, les communautés locales jouissant souvent déjà d'emblèmes particuliers. En Suisse, la complexité de ces derniers tranche sur la simplicité des écussons cantonaux, hormis de rares exceptions, les Grisons et Argovie, par exemple. Les jumelages des communes européennes nécessitant la représentation graphique de leur hymen, font naître de bien curieuses créations où, hélas, le réalisme n'est pas du meilleur aloi.

A cet égard, les Etats ont compris que le jeu des formes et la palette des couleurs sont assez forts et suffisamment variés pour rassembler les peuples sous leur bannière et susciter le respect des nations. Si, de nos jours, le développement des armoiries familiales, voire locales, est florissant - et nous nous en réjouissons - encore, tant qu'à pécher, le faut-il vraiment par excès ? Comme rigueur en généalogie, héraldique oblige !

Avec mes vœux pour une fin d'année en beauté, je me réjouis de vous retrouver dans le bonheur d'un An Nouveau plein de promesses.

Dominic M. Pedrazzini
président



A. Dürer, 1511

LES AVATARS DES ARMOIRIES DE L'ETAT ET DE LA VILLE DE FRIBOURG

Par Jean Dubas

L'étude de deux bannières dites historiques, celle du Corps de musique de la Landwehr et celle non moins respectable du Contingent des Grenadiers montre une série d'erreurs, ou tout au moins d'imprécisions dans l'application des règles de la science héraldique, mais aussi l'importance des emblèmes de la patrie.

Si ces erreurs ne sont pas capitales pour la vie courante actuelle, elles deviennent regrettables si on continue à les répéter dans les années qui viendront et surtout à la veille d'anniversaires importants.

Aussi avons-nous estimé utile de faire des recherches complémentaires aux travaux déjà publiés et de vérifier certains détails répétés sans les avoir sérieusement contrôlés.

Examinons les différentes manifestations des divers "Attributs du pouvoir de l'Etat et de la Ville de Fribourg".

La liste des emblèmes de ces pouvoirs est connue. Nous en rappelons les diverses catégories:

- les sceaux;
- les armoiries;
- les bannières ou drapeaux;
- les monnaies;
- les imprimés officiels;
- les couleurs des livrées et uniformes, des cocardes;
- les autres signes du pouvoir, tels que sceptre, glaive, coffre, etc.

Nous ne retiendrons ici que les manifestations héraldiques concernant l'Etat de Fribourg.

A partir des objets connus, datant du XIII^e siècle, nous étudierons les signes héraldiques attribués à l'Etat, au cours des âges, jusqu'à nos jours.



La bannière de Fribourg, selon une miniature du "Miroir de Souabe", 1410, AEF

Il y a eu passablement d'hésitation et de confusion en particulier dans les réalisations des armoiries et des sceaux, jusqu'au moment où le Conseil d'Etat s'est préoccupé de la situation.

Trois décisions ont été prises dès le début du siècle passé, soit après la disparition de la République helvétique.

1. Décision de la Commission d'organisation du canton de Fribourg, le 10 mars 1803, adoptant *"sans hésiter les anciennes armoiries et couleurs, par quoi, il faut entendre, l'écusson coupé de sable et d'argent et la livrée noire et bleue des huissiers"*¹.
2. Décision du Conseil d'Etat du 29 août 1831, sur préavis de l'Avoyer Joseph de Diesbach de Tornay, fixant que *"le noir et le blanc formeront désormais les couleurs cantonales"*
3. L'arrêté du Conseil d'Etat de Fribourg daté du 6 juillet 1943, basé sur la loi fédérale pour la protection des armoiries publiques et d'autres signes publics du 5 juin 1931, ainsi que sur l'ordonnance d'exécution du 5 janvier 1932, fixant que,

"Article premier. Les armoiries choisies et fixées dans L'Armorial

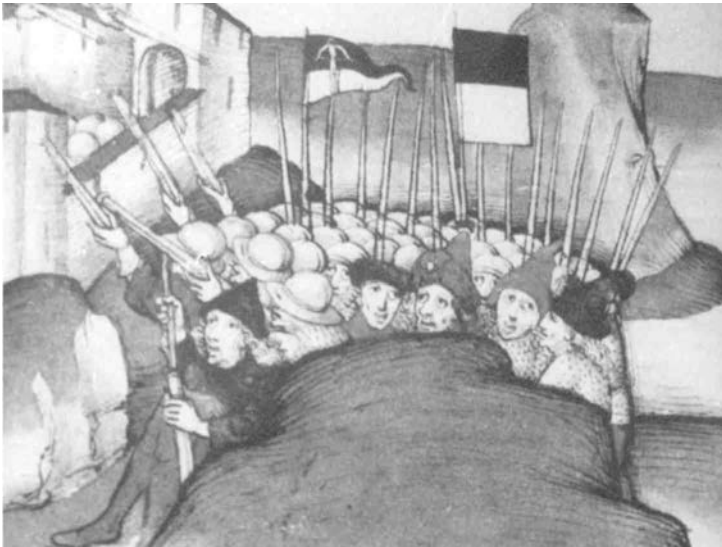
¹ Protocole de la Commission n° 114, fol 2, du 10 mars 1803

des Communes et des Districts du canton de Fribourg, publié par Hubert de Vevey, avec l'approbation de la Direction des communes et paroisses et édité en 1943, sont reconnues comme armoiries officielles des communes et des districts."

"Art. 2. Ces armoiries ne peuvent être modifiées sans l'assentiment du Conseil d'Etat. "

Jusqu'à ces dernières années, nous étions fixés sur ces armoiries. Mais depuis la vague de fusions de communes, il a fallu réactualiser la situation pour les nouvelles entités constituées.

Pour le Canton, la décision de 1831 reste valable: les armoiries et la livrée sont toujours noires et blanches.



Chronique de Spiez de Diebold Schilling, vers 1478

Les autres signes du pouvoir ne sont soumis à aucune loi ou arrêté, ce qui permet des variations et encore quelques fantaisies. Chez nous en Suisse, il n'existe pas d'organes de contrôle et d'enregistrement des armoiries, analogues à ceux de nos voisins d'Europe. Il faut donc éviter les innovations intempestives.

Nous en arrivons ainsi à la fameuse couleur bleue, qui s'impose avec plus ou moins de bonheur, dès l'entrée de Fribourg, dans la Confédération, en 1481.

Lors du rétablissement des armoiries cantonales, à la fin de la République helvétique, les cantons ont pu reprendre leurs anciennes habitudes. Ainsi Fribourg, garda les couleurs noire et blanche pour sa bannière et le noir et bleu pour la livrée de ses huissiers. Telle fut la décision du Landamman Louis d'Affry, en date du 10 mars 1803. Le Comité d'organisation du canton de Fribourg, reprit *"les anciennes couleurs, noire et blanche"* et le fit savoir à la troupe et au peuple rassemblés devant l'Hôtel de ville. "Comme à la même époque, la ville fut séparée administrativement de l'Etat, on lui donna pour armoiries, celles du sceau, c'est-à-dire, les trois tours, sur fond d'azur, en fait, un emblème "transformé" destiné à représenter la Ville !

Au début de la période, dite de la Médiation, les couleurs de l'Etat restaient le noir et le bleu, tandis que la Ville recevait le blanc et le bleu de son côté. Ce n'est que 30 ans plus tard, ou presque que l'Etat adopta enfin les mêmes couleurs pour l'écu, la bannière et la livrée du canton. L'Avoyer de Diesbach dut inviter le Conseil de guerre, *"à faire confectionner les nouveaux drapeaux, ainsi que les cocardes, aux couleurs prénommées (noir et blanc). Les hommes de la livrée devront aussi adopter ces couleurs, lorsqu'ils recevront les 5 francs qui leur sont alloués tous les deux ans, pour cet objet. Communication est faite de cette décision au Vorort fédéral"*.

Si la situation devient claire dès la période de la Régénération, il n'en reste pas moins que des interprétations diverses des attributs du pouvoir de la République et Etat de Fribourg, laissent des doutes sur les *"Vrais signes du Pouvoir"*.



Grand sceau de la Ville en argent, par Jost Scheffli, 1483, MAH 3654



Sceau secret en laiton, milieu XVIIIe s. MAH 3689

Ainsi en est-il du sceau de Fribourg. Le premier sceau conservé est attaché à une charte de 1225. Il est entouré d'une inscription: *SIGILLUM DE FRIBURGO IN BURGONDIA*. et il porte une tour carrée, crénelée, sénestrée d'un mur du même s'abaissant par deux degrés. Le mur crénelé est surmonté d'un écu renfermant une aigle (d'or) à la bordure nébulée, armes anciennes des Zaehringen. On en déduit avec M. Strub, que le sceau datait d'avant 1218.

Dans les sceaux ultérieurs, soit dès 1483, les armes de la ville sont transformées. L'emblème de la ville devient trois tours carrées surmontées de l'aigle impériale et placées dans un cartouche à six lobes, avec sur le pourtour une inscription en majuscules gothiques, + *SIGILLUM * MAIUS : CIVIUM : FRIBURGENSIUM*. Ceci représente la première transformation d'un emblème, modification qui persiste encore de nos jours, malgré les décisions de 1943 !

Quant aux sceaux dits "écartelés" ils remontent tous à la composition inaugurée en tête du plan de la Ville de Fribourg, relevé par Martin Martini, et gravé en 1606, par le maître de la monnaie Etienne Philot: écartelé aux 1 et 4, de la bannière; aux 2 et 3, du sceau, mais avec déjà les trois tours ! Le 1 est contourné au 2. Les couleurs n'apparaissent pas sur la gravure. Notons, cependant que les bannerets portent des bannières flammées avec croix traversante et que celle du Bourg est inversée, ce qui est une regrettable erreur !



Les bannerets de Fribourg, selon Martini, 1606

Les sceaux "secrets", conservés au Musée d'art et d'histoire, portent, dès le milieu du XVIII^e siècle, ce même écartelé selon Martini: aux 1 et 4: de la bannière; aux 2 et 3: les trois tours. Un sceau de la même série porte des indications des couleurs. c'est celui, daté du milieu du XVIII^e siècle. Sceau secret: aux 1 et 4: la bannière: coupé de sable et d'azur; aux 2 et 3: d'azur à trois tours maçonnées d'argent.



Les armes de Fribourg, selon Martini, 1606

On peut donc affirmer que, dès le milieu du XVIII^e siècle, apparaît dans les armes de l'Etat, la couleur bleue. La date exacte de la gravure du sceau n'est pas connue, mais son style se rapporte à l'époque rocaille, du siècle de Louis XV.

De cette époque date également le changement du blanc de la bannière, en un bleu tiré de la livrée des huissiers, ou de la couleur des culottes et des guêtres des hommes incorporés dans les régiments suisses au service de France.

Nous savons qu'une autre habitude venait également du service étranger. Le grand sceau en cire apposé sur des formules de congé militaire, porte les armoiries des 13 cantons; Fribourg y est représenté, par un coupé de sable et d'azur.

Ce changement des couleurs de l'écu comme aussi de la bannière du Canton est assez surprenant. Il date approximativement de l'entrée du Canton dans l'Alliance suisse et signe, pour ainsi dire, la généralisation de la couleur bleue, à tous les attributs du pouvoir jusqu'à la fin de l'ancien régime. Et encore ... puisque même avant 1831, on attribuait au Canton, des armoiries noires et bleues: gravures, cartes de géographie et peintures diverses, en font foi.

On peut se demander enfin, d'où vient cette habitude d'utiliser la couleur bleue, alors que la première représentation de la bannière de Fribourg, dans le Miroir de Souabe date déjà de 1410 et montre l'avoyer présentant un drapeau noir et blanc à son suzerain d'Autriche. La cathédrale de la capitale, comme aussi certaines chapelles bien connues telle celle de Bourguillon sont ornées, dès le XVe siècle, de blasons au coupé de sable et d'argent, sur leurs murs et plusieurs objets de culte.

L'utilisation abusive de la couleur bleue pourrait s'expliquer aussi par l'emploi, certifiée au moins dès 1477, de tissu bleu, pour les troupes et trabans de la Bannière, lors d'expéditions importantes.

Dans les comptes du trésorier, en 1477, on peut lire qu'un *"paiement de tissu bleu et noir fut exécuté: por deux aulnes de drap pers (bleu) et noire et trois aulnes de drap blanc lequel drap fut schengue à Horlstatt por faire une robe de la livrée de la ville"*. Il n'est pas exclu non plus que, l'entrée de Bâle et d'Appenzell dans la Confédération, n'ait incité nos députés à vêtir nos huissiers de noir et de bleu comme l'avait déjà fait le peintre de la chronique d'Andreas Ryff de Bâle.

Il est vrai que cette différence de couleurs entre la bannière, les armoiries et les tenues des huissiers d'Etat devait étonner et même choquer des "étrangers" au Canton; la logique habituelle n'était pas respectée.

Une dernière remarque au sujet de cette utilisation de la couleur bleue dans les sceaux de l'Etat. L'imprimeur officiel de leurs Excellences s'est

également trompé. Ainsi, Henri Ignace Nicomède Hautt, imprimeur de l'Etat, utilise le premier, une gravure en forme de sceau sur le CODE MILITAIRE, de 1746. Cette gravure représente les armes des autorités, sous la forme de l'écartelé à la mode de Martini, mais avec les hâchures traditionnelles: au 1 et 4, nous voyons le coupé de sable et d'azur. Sur la première page de ses almanacs, publiés avec l'autorisation et permission spéciale de leurs Excellences, il se sert également d'une gravure nouvelle: un écu écartelé selon le dessin du sceau imprimé sur le Code militaire de 1746, sceau soutenu par deux lions et surmonté d'une couronne ouverte. Voir les éditions pour les années 1748, 49 et 50. Dès l'année suivante, il réutilise le même cliché mais corrigé; les hachures horizontales ont disparu de la partie inférieure du coupé. Le bleu a ainsi disparu. Cette modification se voit bien sur les publications, dès 1751, les traits n'étant pas complètement éliminés. S'est-il rendu compte de son erreur, ou a-t-il reçu un ordre supérieur, de rectifier le tir.



On le constate, cette couleur bleue ne fut pas toujours celle d'un ciel serein !

Que conclure à la fin de cette brève recherche sur les variations de notre emblème cantonal ? Si la défense de la bannière n'a plus la même signification que dans les siècles passés, il reste cependant étonnant qu'on ait pu si longtemps défendre au prix de sa vie, un symbole si changeant. Mais, autre temps, autre moeurs.

Il est certain que les signes du pouvoir, donc du pays, ont été modifiés, par méconnaissance de leur valeur, ou par ignorance des lois héraldiques.

La situation présente est heureusement plus simple. L'Etat a fixé les armoiries du Canton. Si l'emblème de la Confédération, qui nous rassemble depuis un siècle et demi, est un signe évident de notre identité, il n'en reste pas moins vrai, que la bannière du Canton, reste avec celle de la région, où l'on vit, le symbole de la vraie patrie.

Jean Dubas
Fête des Rois 1998, Fribourg

Sachons donc à la fois respecter les décisions de nos Autorités sans pour autant en oublier l'héritage du passé et sa véritable valeur.



généalogie

A PROPOS DE L'ORIGINE DES PATRONYMES SUGNAUX – SUGNIAUX

par Philippe Sugniaux

*A la mémoire de mon aïeul Jacobus ,
né à Billens le 8 janvier 1717 et
émigré à Paris, de son frère Pétrus
émigré à Dole, et de leur père
Jacobus, mort à la guerre.*

Patronyme suisse originaire du Canton de Fribourg, communes de Billens et d'Hennens où il est attesté dès 1365 (A.C.V. manuscrit Fn 4, film RM 292 - 083 sous Hennens ligne 17, 2e mot "SUGNYAUZ" et verso ligne 16, mot 12 "SIGNYAUZ").

Entre 1365 et 1850, des orthographes très différentes peuvent être relevées selon le rédacteur de l'acte. Ainsi ce patronyme pouvait être écrit différemment dans les actes de baptême, de mariage et de décès d'un même individu et a fortiori, d'une même famille. L'orthographe définitive Sugnaux a été fixée par l'Etat civil du Canton de Fribourg vers 1850. Les représentants de ma lignée, émigrée en France avant cette date, ont utilisé l'orthographe Sugniaux, comme le fit Jacobus lui-même (baptisé à Billens le 8 janvier 1717) pour signer son contrat de mariage le 13 mai 1752 à Paris, puis sa descendance, en dépit des altérations parfois réalisées par des tiers. D'autres lignées émigrées en France ont repris des orthographes différentes: Sugniaud, etc...

Cette modeste recherche s'est appuyée principalement sur les orthographes les plus anciennes et donc les plus proches de la signification du patronyme. Il convient de noter que les formes comportant un *i* ou un *y* après le *n* semblent les plus nombreuses et que dès l'origine, les deux orthographes *Su-* et *Si-* ont coexisté, rendant plus difficile encore cette recherche étymologique qui appelle les réserves d'usage à l'étude d'hypothèses dont aucune ne saurait être adoptée comme définitive.

Je tiens à remercier ici ceux qui m'ont aidé dans mon travail et notamment:

- M. Armand Maillard, auteur des deux ouvrages "Avry sur Matran & son passé", Editions "1754" et "Hennens & son passé", éd. A. Maillard, et M. Wulf Müller, pour les informations précieuses qu'ils m'ont communiquées,
- le personnel des Archives de l'Etat de Fribourg et celui des Archives cantonales vaudoises, pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans mes recherches,
- M. et Mme Robert Sugnaux, pour m'avoir fait découvrir le Canton de Fribourg et Billens,
- et mon père Pierre Sugniaux, pour les recherches généalogiques qu'il a menées.

Répertoire des orthographes citées

Orthographe	Date	Document
SUGNYAUZ SIGNYAUZ	1365	A.C.V.: Index des noms de lieux, terriers Manuscrit Fn 4, film RM 292.083 sous Hennens, ligne 17, 2ème mot et verso, ligne 16, 13ème mot
SIGNAUX SIGNIAUX SIGNYAUZ	23 juillet 1403	Quernet n° 143 folios 62 verso à 92 verso
SIGNAUL SUGNAUL SIGNE SUGNYAULX*	1403	A.E.F.: n° 104, grosse de Romont sous Bossens, lignes 10 et 29 répertoire . * Correction postérieure à la première rédaction, (SIGNE)
SUGNYAUZ	23 mars 1454	A.E.F.: Répertoire des Archives de la Paroisse de Billens n° 9, Entretien du luminaire
SUGNYAULX	1542	A.C.V.: Index noms de lieux, terriers, Manuscrit Fn 78 Hennens et Billens, lignes 8, 9 et 13.
SUGNAUX SUGNAUD SUGNENS	1576	Billens, Hennens d'après A.C.V. Répertoire des noms de famille, tome V, Q-Z p 219.
CHENIAUX SUGNIAUX*	1736	A.E.F.: Service étranger XVIII siècle rôle des Fribourgeois au service de la France, SE 201-2 [1731-1766] - Compagnie Reynold (1736) * correction

Les étymologies

Trois étymologies sont envisageables:

1. **SUGNENS (Village du Canton de Vaud)**

Sugnens¹, D. Echallens, *Sugnens* 1177, 1182 et 1228, M.R. XII et VI, *Sunens*,1203, *Suneins*,1225, *Sugneins*,1238, M.R. VI, 138, 656 , *Sugnyens*, 1453, Arch. Fr, *Sugnens*, 1668, V. der Weid : chez les descendants de *Sunno*, n. pr.germain , de la racine *sunna* , soleil, Förstm, 1129 “

Sugnens², 1177, 1182 (M.R.,XII, 3, p36 et 40); *Sugnens*, *Sugniens*, *Suniens*, *Sunens*, XIIIe siècle (*Cart. Laus.*, passim). Dérivé, par le suffixe -ing, d'un nom d'homme germanique, le gothique et burgonde *Sunia*, *Sunnia*.

Cette étymologie des noms de lieux en *Sugn-* est confirmée par A. Dauzat et Rostaing³: "SUGNY (Ardennes), nom d'homme germanique *Suno* et suffixe *-iacum*". En outre, un village Sugny en Belgique est issu du démembrement d'un domaine franc.

On peut remarquer:

- la rareté de ce radical, tant en Suisse qu'en France et cela aussi bien pour des patronymes que pour des toponymes;
- de même, la proximité entre Sugnens et Billens et le fait qu'à l'époque de la formation des patronymes ces deux villages appartenaient à la Savoie, rendant ainsi possible des mouvements de personnes;
- le Répertoire des noms de famille (A.C.V. t.V QZ, p.184, 219, 220) atteste que le patronyme Sugn(i)aux (de Billens ou d'Hennens) a déjà été orthographié Sugnens dans certains documents.

Ces éléments ne permettent cependant pas de démontrer que le patronyme Sugn(i)aux provient du nom du village Sugnens, même si

¹ H. Jaccard, "Essai de toponymie, origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande", éd. G. Bridel, Lausanne, 1906

² E. Mottaz, "Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud", éd. Slatkine, Genève, 1982, t. II

³ A. Dauzat et Rostaing, "Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France" (Librairie Guénégaud, Paris 6e, rue de l'Odéon

les orthographes ont connu des évolutions très semblables dans le temps, il est probable que cela ait davantage résulté de l'évolution générale de la langue dans la même région.

2. **SUGNET (de sel)**

Les Notes de Philologie (A.C.V. 1895-1910 S/Z) mentionnent le terme *Sugnet* en renvoyant au "Dictionnaire historique, statistique des paroisses catholiques du Canton de Fribourg" de A. Deillon, 1884, VOLUME 7, p. 363

"Prononciation entre le curé et les paroissiens de Matran en 1644: "... le dit Sgr Curé bénira les tesches de grains à la feste S. Bartholomé et aura deux gerbes de bled et une gerbe d'avoine par chascun sugnet de sel pour la prémice et dira la passion comme devant est dit ..."

Sugnet viendrait donc de salignon "n.m. (1257, saluygnon; d'un lat. vulg. salinio, salinionis, dérivé de salinum (V.Salin). Sel en pain, obtenu par évaporation de l'eau d'un puits salant (fontaine, source salée)" d'après le "Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française Robert".

Selon Monsieur Armand Maillard, cette hypothèse est peu vraisemblable. En effet Sugnet renvoie à Salignon, sel. Les mots se rattachant à cette racine se scindent en deux groupes :

- sau : saumâtre, saulnier, saur;
- sal : salé, salière, salaison, salaire.

Ces mots ne comportent jamais de radical *su-*, *si-* ou *sy-* qui sont les plus fréquents parmi les différentes orthographes du patronyme Sugn(i)aux. De plus, avant 1536, année de la conquête des terres savoyardes par les Bernois et les Fribourgeois, le Pays de Vaud (incluant Billens et Hennens) et relevant de la Savoie, s'étendait d'un seul tenant jusqu'au ruisseau de Maconens (entre Chénens et Villaz-Saint-Pierre). Matran parlait le roman mais appartenait à l'ancienne Confédération depuis 1442.

En conséquence, l'étymologie issue de Sugnet, salignon, sel, saulnier ne semble pas la plus probable compte tenu de ces éléments.

3. CHUNYO

Je n'ai trouvé, dans les documents anciens, notamment l'"Index des noms de lieux, terriers" de 1365 (ACV Fn 4) que deux individus portant ce patronyme, Johean et son fils, à Hennens et aucun à Billens ni dans les villages environnants. Ceci conduit à penser que toutes les personnes portant ce patronyme auraient une origine commune.

Selon Monsieur Armand Maillard, le patronyme Sugn(i)aux pourrait provenir du mot patois CHUNYO qui signifie SIGNE d'après Léon L'Homme¹

"Ma fèna l'è chu le lindâ - L'è chunyo ke m'atin po alâ dremi"

A noter que les "Actes diplomatiques de la Ville de Fribourg" (chez Piller, Fribourg 1839) attestent de l'influence de ce patois dans la langue écrite dès le quatorzième siècle. En effet, ceux de 1177 et 1300 sont intégralement en latin, ceux de 1338 comportent de l'allemand, du latin et du patois ("maulaz : mauvais").

On peut ajouter que les orthographes les plus anciennes mentionnées précédemment (1365, 1403, 1454, 1542) semblent valider cette hypothèse confortée également par deux corrections. Dans le manuscrit n° 104 (A.E.F. Grosse Romont 1403) sous Bossens répertoire ligne 29, la première orthographe *signe* a fait l'objet d'une correction postérieure qui rétablit l'orthographe *Sugnyaulx*. Ultérieurement, dans le rôle des Fribourgeois au service de France (A.E.F, SE 201-2, 1731-1766), - Service des étrangers XVIIIe siècle, Compagnie Reynold 1736, - un individu qui avait probablement prononcé son nom *chunio*, a d'abord été inscrit avec l'orthographe *Cheniaux* qui a fait l'objet d'une correction en *Sugniaux*. Or les corrections sont très importantes, car celui qui écrit fait très attention lorsqu'il corrige. A noter que la terminaison -aulx, fréquemment rencontrée, peut marquer un pluriel, les Sugn(i)aulx, comme un ail, des aulx.

Selon Monsieur A. Maillard, un autre argument plaide en faveur de cette étymologie, le blason des Sugn(i)aux - "D'azur à la fasce d'argent chargée de deux bâtons de gueules passés en sautoir, accompagnée en chef de trois coquilles du second et en pointe de trois étoiles d'or" - à rapprocher de celui d'Hennens, commune par laquelle passait un

¹ L. L'Homme: "Dictionnaire patois-français de la Haute Glâne par rimes alphabétiques et vocabulaire patois", Imprimerie St Canisius 3, av de Beauregard, CH 1701 Fribourg, p.514

chemin menant à Saint-Jacques de Compostelle. Ces éléments peuvent laisser penser que les Sugn(i)aux étaient liés à ce chemin de pèlerinage d'une manière ou d'une autre; ils ont pu y participer en 1368, guider des pèlerins sur la seigneurie de Billens ou être affectés à la fabrication, à la pose et à l'entretien des signes (CHUNYO) de croix au bord du chemin de pèlerinage. Ainsi les Sugn(i)aux ont pu porter les signes de Saint-Jacques: coquilles, étoiles et bâtons en croix. Par ailleurs, les actes mentionnent souvent (A.E.F. Grosse de Romont n° 97 janvier 1484) Sugn(i)aux alias Milliard, surnommés ainsi parce qu'ils cultivaient le mil.

On peut ajouter que les coquilles et les étoiles sont sur fond bleu, comme le ciel. Le nombre d'étoiles et coquilles, trois, rappelle le blason d'Hennens comportant trois étoiles, et peut s'expliquer par le fait que les Sugn(i)aux seraient allés trois fois à Saint Jacques de Compostelle ou qu'ils y seraient allés à trois personnes ou bien encore qu'ils auraient entretenu trois croix sur la seigneurie. Le mot Compostelle provient directement de Campo (le champ) stella (l'étoile), car selon la tradition, l'emplacement du tombeau de Saint Jacques fût retrouvé grâce à une étoile venue s'arrêter au dessus du champ où il se trouvait. Les bâtons, rouges comme le sang du Christ, croisés comme la croix, sont sur fond gris comme les chemins. Enfin le prénom Jacques a été très fréquemment porté chez les Sugn(i)aux.

Cette hypothèse est corroborée par le "Glossaire des patois de la Suisse romande":

"... la terminaison en -aux (1365 -auz) correspond effectivement à -eur français, en latin -atore (m). La voyelle -u- de la première syllabe, d'ailleurs inaccentuée, fait plutôt penser à un dérivé du verbe signer, en patois fribourgeois chinyi/sunyi."

Reste à trouver le sens. Dans les patois modernes, le verbe signifie surtout "faire le signe de la croix", plus généralement "faire un signe à quelqu'un". Quoi qu'il en soit, le mot désigne un agent, celui qui "signe".

Pierre Humbert¹ semble également accréditer cette hypothèse: "Seigne, Sougne: marque, repère (...). Remarque: mot proche parent de signe, signer. Sur la forme sougne, f. pat. F sougni, sugni, faire le signe de la croix (Bridel)".

¹ P. Humbert: "Dictionnaire des parlers neuchâtelois et romand", p 558

Au terme de cette étude, il semble probable que la genèse du patronyme SUGN(I)AUX résulte d'une interférence prolongée entre ceux qui parlaient et prononçaient CHUNYO et ceux qui avaient tendance à écrire SIGNUM puis SIGNE et donc entre la langue parlée et la langue écrite, entre le patois et le latin. Sa signification serait "ceux qui font des signes (de croix)". Le patronyme SUGN(I)AUX serait donc un pur "produit" linguistique du terroir de la Haute Glâne, lié au chemin de Saint-Jacques de Compostelle et aux villages d'Hennens et de Billens, toponymes d'origine burgonde.

Billens, août 1996

adresse de l'auteur:
Philippe Pierre Sugniaux
7, Rue de la Justice
F-80680 Rumigny
courrier électronique: philippe.sugniaux@libertysurf.fr

ABREVIATIONS:

A.E.F.: Archives de l'état de Fribourg
A.C.V.: Archives cantonales vaudoises

AUTRE BIBLIOGRAPHIE:

"Glossaire des patois de la Suisse romande", élaboré avec le concours de nombreux auxiliaires et réd. par L. Gauchat, J. Jeanjaquet ... [et al.] ; avec la collab. de E. Muret, éd. V. Attinger, Neuchâtel, Paris.



SUGNAUX

D'azur à la fasce d'argent chargée de deux bâtons de gueules passés en sautoir, accompagnée en chef de trois coquilles du second et en pointe de trois étoiles d'or

demandes d'entraide

De: **Charles Philipponnat**
philipponnat@wanadoo.fr

J'en apprends chaque jour un peu plus sur mes lointains cousins Suisses.

Je vous envoie les quelques documents écrits et structurés dont je dispose, le reste est à l'état de notes éparses pour l'instant, mais je ne désespère pas de trouver le temps de le mettre en forme.

Concernant mes propres recherches en Suisse, je n'ai pu encore faire le lien entre mon ancêtre et les Philipponnaz de Hauteville et Corbières dits "de Magnens" qui y sont signalés dès le tout début du XV^e s. ainsi qu'il ressort des terriers aux archives de l'Etat de Fribourg.

Ce qui est certain, c'est que les Philipponnat et Le Philipponnat de Champagne descendent d'un Capitaine Suisse nommé Avril Le Philipponnat, signalé en Champagne dès 1522. Il semble qu'il ait été au service de la France dès l'époque de Morat, ou plus probablement après Marignan et la Paix de Fribourg, d'où ma question. Il était effectivement mort en 1601 mais depuis de nombreuses années sans doute, car son fils Pierre est mort avant 1593, date du mariage de son propre fils également nommé Pierre, mort avant 1623.

De: **Sergey Gleykin**
sgleykin@wjh.harvard.edu

I am doing my genealogical research and it came to my attention that some of my cousins had either a tobacco factory or were engaged in a tobacco business in Switzerland at the end of the nineteenth and the beginning of the twentieth century. I wonder if you can suggest some sources, either on the Web or in Switzerland, where I can write to obtain the information regarding the tobacco companies and the people who owned them at the end of the XIXth and the beginning of the XXth century. I would like to know the names of the owners in order to see if they would match any of the names of my cousins that I know of. Unfortunately, I do not know the name of the company that they had and the city where they resided in Switzerland. However, I know that they came to Switzerland from Königsberg, Germany. Therefore, I can assume that they were familiar with German language. Any information regarding this matter would be greatly appreciated. Thank you beforehand.

De: **Hans Minder**, Auskunftsstelle der GHG Bern
minder@bluewin.ch

Wir haben das Familiennamenbuch der Schweiz (bis 1861) abgeschrieben und werden diese Auszüge als CD-ROM auf eine Excell-Tabelle veröffentlichen. Falls Ihr Verein interesse an einer Mitarbeit hätte, bitte ich Sie sich mich mir in Verbindung zu setzen.

De: **Sarah Siffert**
octavia0@club-internet.fr

Si vous avez connaissance d'autres études plus approfondies sur la famille Diesbach de Mézières et de Wünnewil, mentionnant en particulier le couple Jean Diesbach fils de Joseph X Brullhart Elisabeth (mariés avant 1777 secteur Wünnewil), je vous remercie par avance de bien vouloir, à l'occasion, m'en informer.

De: **Isabelle Bayard**
Grand-Pont 29, 1950 Sion
cibay@tvs2net.ch

Madame France de Sépibus aimerait savoir où est enterrée sa maman; elle-même est née à Sion en 1916, son père s'appelait Marc de Sépibus originaire de Mörel (VS), pharmacien à Sion, il avait épousé Anne-Marie Philipona originaire de Fribourg (?)(naissance possible vers 1896). Le père d'Anne-Marie Philipona était juge et professeur à l'université de droit de Fribourg. Vers 1920 , Marc de Sépibus a émigré au Brésil, et sa mère restée en Suisse a confié la petite fille à ses grands-parents paternels. Il y a cinq ans Mlle France de Sépibus a découvert des lettres et a alors compris que sa mère ne l'avait pas abandonnée comme elle l'avait toujours cru. Elle n'a que très peu d'informations et nous souhaitons pouvoir l'aider mais nous ne savons comment nous y prendre. Pouvez-vous nous aider?

à lire ...

Nous vous rappelons que la bibliothèque de l'Institut est déposée à la Bibliothèque cantonale et universitaire, Rue Joseph Piller 2, à Fribourg, et qu'elle est à votre disposition.

Nous avons reçu :

Généalogie suisse, organe de la Société suisse d'études généalogiques, (c/o Dr Hans Brühwiler, Im Dreispitz 5, 8152 Glattbrugg). Annuaire 1999; 200 p. Résumé des articles principaux:

"Altshus/Althaus – Zum Ursprung eines Berner Familiennamens". Différentes familles portant ce nom ont été recensées dans l'Emmental, à Langnau et dans les villages avoisinants. Cette famille se retrouve jusqu'aux portes de Berthoud et dans les vallées latérales de l'Emme, par exemple dans les paroisses de Walkringen et de Biglen. Plus tard, les familles s'installèrent également dans les communes d'Affoltern, Vechingen, et Unterlangenegg.

"Comment en partant de la fondation des câbleries de Cortaillod en 1879, on arrive, presque cent ans plus tard, à la découverte de la ciclosporine, médicament indispensable aux transplantés". Généalogie de la famille Borel, durant une centaine d'années, depuis François qui fonde en 1879 la première fabrique de câbles électriques de Suisse, jusqu'à Jean-François qui découvre presque cent ans plus tard un médicament efficace et irremplaçable lors de transplantations d'organes.

"Das Bundesgesetz über die Archivierung vom 26.Juni 1998 – eine erste Betrachtung aus Sicht der Genealogie". Avec cette loi, sur l'archivage, la Confédération a créé une loi complémentaire sur la protection des données, concernant la dimension historique. La nouvelle loi institue pour la Confédération – mais pas pour les cantons, les communes ou les corporations ecclésiastiques – le devoir général d'archivage.

"Un artiste peintre d'origine suisse vivant au Canada". L'article retrace les ascendances du peintre neuchâtelois Emmanuel René Jeanrichard-dit-Bressel.

"Zur Geschichte der Schmiede von Spreitenbach und ihrer Besitzer". La forge de Spreitenbach/AG est une des plus anciennes maisons du

village. Mentionnée dès 1619 elle fut occupée pas les familles Egg et Weber.

"Die diplomatische Vertretung Österreichs bei des Schweizerischen Eidgenossenschaft in den Jahren 1826 bis 1837". Présentation du baron Franz Binder de Krieglstein (1774-1855) et de ses activités diplomatiques au service de l'Autriche.

Généalogie suisse, organe de la Société suisse d'études généalogiques, (c/o Dr Hans Brühwiler, Im Dreispitz 5, 8152 Glattbrugg). Annuaire 2000; 308 p. Résumé des articles principaux:

"Unsere neuen familialen Lebensformen – Merkmale und Entwicklungslinien". L'auteur décrit plusieurs caractères du noyau familial. Il présente un lien avec les types familiaux du passé. Il montre le passage d'une "famille normale" aux formes plurielles des familles d'aujourd'hui à la lumière de la démographie.

"Briefe aus den Familienarchiven" von Fellenberg" und "von Wild" als Quelle genealogisch-historischer Forschung". D'après des lettres inédites retrouvées dans les archives de famille, les biographies de Karl Friedrich Rudolf von Müller (1810-1884) et de Carlo Leutwein (1808-1899) sont décrites. Ces deux beaux-fils d'Emmanuel de Fellenberg, le fameux pédagogue bernois, ont émigré en Grèce et ont installé sur l'île d'Eubée une ferme sur le modèle de l'école d'agriculture de Hofwyl près de Münchenbuchsee.

"Un ascendant réformateur: Capiton et les autres". Excursion généalogique à l'époque de la Renaissance qui nous fait découvrir plus particulièrement quelques réformateurs célèbres ayant prêché au nord de la Suisse et en Alsace.

"Die Informatisierung der Beurkundung des Personenstandes in der Schweiz und ihre Auswirkungen auf die Familienforschung". L'article traite du projet Infostar: banque de données centrale à laquelle il est prévu de connecter l'ensemble des autorités de l'état civil en vue d'une tenue informatisée des registres.

"Genealogische und genetische Stammbäume". L'article montre comment des données génétiques pertinentes permettent de construire des arbres généalogiques, génétiques et phylogénétiques.

"Famille Jeanneret, communière du Locle et de Travers, bourgeoise de Valangin, branche de l'artiste-peintre Gustave Jeanneret".

L'ascendance de ce peintre réputé qui vécut au tournant du XXe siècle remonte au moyen-âge, alors que sa descendance s'illustre aujourd'hui sur les planches des théâtres.

PZ

Bulletin de la Société générale suisse d'histoire, AGGS (Lânggassstrasse 49, 3000 Bern 9), n° 70, décembre 2000, 95 pp.

Ce bulletin contient la liste pour le semestre d'hiver 1999/2000 et le semestre d'été 2000 des thèses, mémoires de licence et de diplôme présentés ou en cours aux instituts d'histoire des universités suisses. Nous remarquons:

p. 6 (Bâle), par Beatrice SCHUMACHER, "*Ferien, Untersuchungen zur Genealogie, Interpretation und Popularisierung eines Bedürfnisses, Schweiz, 1890-1950*";

p. 15 (Berne), par Dori BRON, "*Propriété foncière et population à Vuissens (FR), 14e-20e siècles*" (voir aussi p. 52, Lausanne);

p.24 (Fribourg), par Christophe MAURON, "*Baradero, une colonie suisse en Argentine (1856-1939)*";

p.64 (Zürich), par Woff-Hans DIETRICH, "*Die Freiburger Kaufmannsfamilie Perroman im 15 Jahrhundert*".

Bulletin de la Société neuchâteloise de généalogie (SNG, M. Nicolas Junod, président, ch. des jonchères 31b, 2022 Bevaix), n° 15, décembre 2000, 48 pp.

Nous retiendrons particulièrement un article de M. Pierre-Arnold Borel sur la branche des indienneurs de la famille Verdan; elle est issue de Jean-Daniel (1716-1795), bourgeois de Neuchâtel (1784), fils de Pierre, capitaine de milices à Sugiez (FR). D'autres études concernent des branches des familles Fallet, de Dombresson, Perret-Gentil, du Locle, Grandjean, de Buttes puis dans les Ardennes françaises, Dubois dit Cosandier, du Locle et La Chaux-de-Fond, Grisel, de Travers, Redard, des Verrières et Bouvier, de Peseux.

EH

sur le web

Cercle Vaudois de Généalogie

Un petit mot pour vous signaler que quelques nouvelles pages sont disponibles sur notre site internet www.ancetres.ch. Vous trouverez les détails sous la rubrique 'Nouveautés'.

A l'occasion du Congrès de la Fédération française de généalogie nous publions la généalogie vaudoise de Mireille Aigroz, plus connue sous le nom de Mireille Darc (la conversion au format HTML du fichier Heredis semble poser quelques problèmes, mais vous trouverez tout de même l'essentiel sur notre site).

La rubrique 'Le coin du lecteur' s'est également enrichie de plusieurs pages, mais reste bien entendue très modeste !

Enfin nous espérons mettre en place une base de données interactive dans le courant de l'été, quelques essais préliminaires sont en cours. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions pour l'évolution de notre site ancetre.ch qui fêtera prochainement son premier anniversaire !

Cordiales salutations

Pierre-Yves Pièce
Cercle Vaudois de Généalogie
www.ancetres.ch

Société suisse d'histoire

Le but de la société est l'encouragement des études historiques, la transmission des résultats de recherche et la culture de l'histoire en Suisse. La société attache une importance particulière à l'indépendance de la recherche scientifique. L'Institut est abonné au bulletin dont il donne régulièrement le compte rendu. Vous trouverez de plus amples renseignements, et entre autres, les programmes des prochaines rencontres sous <http://www.hist.net/sgg-ssh/index.html>

Société genevoise de généalogie

Comme vous le savez peut-être déjà, la Société Genevoise de Généalogie a été créée à la fin de l'an dernier.

Notre site Internet est disponible à l'adresse suivante: www.gen-gen.ch

Vous y trouverez nos statuts, nos buts, nos projets et quelques résultats de nos travaux.

Nous avons repris le concept "d'adhésion mutuelle" de la Société Suisse d'Etudes Généalogiques, ce qui veut dire que vous pouvez être membres gratuitement de la SGG et vice-versa.

Encore jeunes, nous sommes ouverts à tous commentaires et suggestions.

Nicolas Durand
président

Bibliothèque militaire fédérale

La maîtrise de l'art de la guerre présuppose une formation adéquate. Pour l'obtenir, une armée sans expérience de la guerre doit s'inspirer des exemples de l'étranger. Cette constatation a suscité la fondation en 1864 de la Bibliothèque militaire fédérale. La fondation de cette institution est intervenue sous l'impulsion décisive du général Guillaume Dufour (1787-1875), commandant en chef de l'armée suisse dès 1847 et inspirateur de sa réorganisation. Elle est présente sur le web à l'adresse

<http://www.vbs.admin.ch/internet/GS/MILBI/f/INDEX.HTM>

la vie de l'Institut

Bleu, histoire d'une couleur

Le 13 mars 2001, à l'invitation de l'Alliance française de Fribourg, de la Société d'histoire du canton de Fribourg et de l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie, le professeur Michel Pastoureau a donné une conférence sur le thème, « Bleu, histoire d'une couleur ». L'auditoire apprit avec surprise que cette couleur, aujourd'hui la plus souvent citée comme couleur préférée par les sondés (35%), n'a pas toujours été appréciée par nos ancêtres.

Dans l'Antiquité, par exemple, les Romains la craignaient car ils l'associaient aux Barbares qui s'en enduisaient le corps avant de partir au combat. M. Pastoureau fait d'ailleurs remarquer que le fait d'avoir des yeux bleus était dévalorisant à cette époque et qu'il n'existe aucun terme générique en latin pour désigner le bleu. En fait, ce mot est d'origine germanique et vient de l'allemand « Blau » de la même façon qu'azur vient de l'arabe « azou ».

Au XII^{ème} siècle, le bleu connut son premier grand temps fort. On remarque par exemple que les vitraux de la cathédrale d'Augsbourg qui datent de la fin du XI^{ème} siècle, ne comportent pas de bleu alors que dans les vitraux faits vers 1130 (Chartres, Le Mans...), cette couleur est prédominante. En effet, le développement de la culture de la guède et l'importation facilitée de l'indigo permirent de se procurer du bleu de plus en plus facilement. Celui-ci devint populaire lorsque l'on autorisa l'utilisation du bleu foncé pour représenter l'habit de deuil traditionnellement noir de la Sainte Vierge. Les rois de France commencèrent à s'habiller de cette couleur désormais sacrée qui devint ainsi couleur royale. Son importance dans l'héraldique alla en grandissant : vers 1300, 10% des armoiries contenaient du bleu contre plus de 50% au XVII^{ème} siècle.. Cette nouvelle mode du bleu eut aussi des conséquences économiques et M. Pastoureau va jusqu'à dire qu'elle est la cause du développement économique de nombreuses régions.

Au XVI^{ème} siècle, les théoriciens protestants classèrent les couleurs en deux groupes : les « honnêtes » et les « déshonnêtes ». Le bleu fit parti du premier groupe et fut considéré de la même façon par la Contre-Réforme. Le XVIII^{ème} siècle fut le second temps fort du bleu : Goethe par exemple, plaça cette couleur au centre en habillant le jeune

Werther de bleu. Le bleu devint la couleur phare du Romantisme et symbolisait le rêve, l'évasion et la mélancolie.

Le troisième temps fort du bleu est le XX^{ème} siècle. Il est aujourd'hui symbole de paix et de quiétude. C'est pour cette raison que nombre d'organisations l'ont choisi pour les représenter (ONU, UE, Conseil de l'Europe, UNESCO, Casques bleus...). PB

Sortie d'été à Barberêche, le 30 juin

Barberêche - le village au nom celto-romain *Barbarisca*, la villa de Barbarius, cité dans les documents d'archives depuis 1154, fief des comtes de Tierstein, cédé à Fribourg en 1442, domaine successivement aux mains des familles de Jean Mossu, le riche drapier, de François d'Arset, l'avoyer compromis injustement dans l'affaire Supersaxo, de Pierre Falk, l'humaniste mort à Rhodes lors de son retour de Terre Sainte, de Petermann de Praroman, qui reconstruisit le château dont les bases survivent aujourd'hui, de François-Louis-Blaise d'Estavayer de Mollondin, gouverneur de Neuchâtel, d'Alexis de Zurich, qui transformera le manoir dans l'esprit romantique allemand, et de Pierre de Zurich, l'historien qui retrouva date de fondation de la Ville de Fribourg – était un but d'excursion idéal pour notre Institut.



photo E. Stolic

Les héraldistes sont reconnaissants à Madame Ammann pour leur avoir ouvert les portes de son appartement qui abrite les décors armoriés des anciens maîtres de céans, et les généalogistes remercient Madame Weber, pour sa présentation des archives de son grand-père, Pierre de Zurich. PZ



Relief aux armoiries de Praroman-Falk, 1528
attribués à Hans Gieng, au château de Barberêche